

journal

SOCIÉTÉ

■ **Enseignement en français.** Le gouvernement de la province d'Ontario a décidé en mars dernier que tout francophone aura le droit de recevoir l'enseignement dans sa langue. La loi provinciale (l'enseignement est, au Canada, de compétence provinciale) n'assurait jusqu'ici l'enseignement en français que si la présence de vingt à vingt-cinq élèves francophones le justifiait. Le gouvernement a annoncé aussi une réforme des programmes de l'enseignement secondaire visant à réduire, pour les francophones, le nombre des heures de cours d'anglais en remplaçant ceux-ci par des cours de français. Le gouvernement fédéral, qui encourage par des aides financières l'enseignement dans la langue de la minorité de langue officielle, et les associations qui militent en faveur de l'usage du français en dehors du Québec ont bien accueilli la décision du gouvernement ontarien. Celle-ci entrera en application dans deux ans. Si elle était imitée ou seulement approuvée par d'autres provinces à majorité anglophone (seul parmi elles le Nouveau-Brunswick assure l'enseignement en français aux élèves francophones), cette décision pourrait conduire à modifier les textes constitutionnels de 1981 qui disposent que l'enseignement doit pouvoir être dispensé dans la langue de la minorité « là où le nombre des élèves le justifie ». Cette formule est considérée par beaucoup comme inutilement restrictive. Province la plus peuplée (8,6 millions d'habitants, soit près du tiers de la population canadienne), l'Ontario compte 475 000 habitants de langue maternelle française. Ce groupe francophone est le plus important en dehors du Québec.

■ **Marius Barbeau,** ethnologue, folkloriste et historien de l'art, l'un des plus éminents chercheurs canadiens, a fait œuvre de pionnier dans plusieurs domaines. Il s'intéressa surtout aux Indiens de toutes les régions du pays, recueillant et enregistrant leurs chansons, leurs coutumes, leurs légendes, étudiant leur art et leur organisation sociale. Ses travaux sur le Canada français portèrent sur les contes et

légendes, les chansons, l'art populaire. Il rassembla et classa quelque sept mille chansons, quatre cents contes et deux mille objets de musée. Né à Sainte-Marie-de-Beauce (Québec) en 1883, il fit toute sa carrière au Service géolo-



Marius Barbeau.

gique du Canada, devenu par la suite Musée national de l'homme. Pour marquer le centenaire de sa naissance, le Musée a présenté à Ottawa, au début de cette année, une exposition qui a mis en relief, à l'aide de manuscrits, de photographies et d'objets recueillis par Barbeau lui-même, l'apport du grand chercheur aux domaines divers qu'il aborda.

■ **Dessins d'enfants.** A Paris le Centre culturel canadien a présenté en avril dernier plusieurs centaines de dessins d'enfants français illustrant le thème « Légendes indiennes du Canada ». Un concours avait fait suite, en effet, à la diffusion sur Antenne 2 des quatorze épisodes des Légendes indiennes du Canada, émission de Daniel Bertolino. Celui-ci a travaillé



Fabien Peyron (onze ans),
Un aigle immense.

pendant trois ans en collaboration avec des Indiens du Québec et de l'Ontario pour rassembler et mettre en scène des légendes d'origine algonquienne, ojibway, micmac et montagnaise. Les jeunes concurrents avaient à répondre à quelques questions, à imaginer une

légende et à faire un dessin pour l'illustrer. Plus de cinq mille cinq cents dessins ont été reçus, près de cinq cents ont été exposés et les auteurs des quatre meilleurs ont gagné un voyage au Canada.

■ «Le cas des Esquimaux Netsiliks».

Quand, en 1963, Asen Baliksi et son équipe de cinéastes arrivent à Pelly-Bay, au-delà du cercle polaire, ils trouvent les familles esquimaudes du peuple du phoque, les Netsiliks, déjà bien adaptées au confort moderne. L'igloo malodorant et glacial quand manquent les peaux de caribou a été remplacé par des baraques chauffées. La chasse au phoque cède le pas à la sculpture de figurines. On tire déjà les caribous à la carabine. C'est cependant avec enthousiasme



Un mode de vie ancien.

que les familles entrées en contact avec Baliksi acceptent de faire revivre pour lui le mode de vie de leurs pères. Pendant treize mois, l'équipe de tournage s'associe à la vie de chasse et de neige du peuple du phoque. Neuf films en couleur comportant vingt et une parties d'une demi-heure sont tournés, dont l'objectif premier est d'ordre ethnologique. Élève de Margaret Mead, Baliksi a toujours utilisé la technique de la distance sociale pour éviter un sentiment de gêne chez la personne filmée : la caméra se comporte comme un interlocuteur ou un voisin. Seuls les bruits et les sons naturels sont reproduits, ainsi que les voix des Esquimaux. Aucun commentaire sur le fond sonore. Ces films sont aujourd'hui de précieux documents sur une civilisation disparue. En final à la série, un moyen métrage suit les familles esquimaudes dans leur vie quotidienne des années soixante. Il montre que, sans s'être laissé détruire par

la technologie, les Netsiliks ont su l'adapter, acceptant qu'elle transforme profondément leur existence. *Vu au Centre culturel canadien, Paris. Produit par l'Office national du film.*

VARIÉTÉS

■ **Denys Tremblay** lance le manifeste de « l'art libre » sous la forme originale d'une joyeuse cérémonie mortuaire. Qui enterre-t-il ? En 1979 décédait à Beaubourg, de mort naturelle, « l'Histoire de l'Art élitiste » de la culture occidentale. Son corps restait cependant aux objets trouvés. Denys Tremblay décide de l'enterrer, et avec faste. Annoncée par des invitations bordées de noir, la « fête » débute à Beaubourg par la levée du corps et se termine dans une « galerie anonyme », lieu de l'éternel repos. Corbillard, fanfares et majorettes, ministres plénipotentiaires et badauds, certificat de décès : l'affaire est sérieuse. Dans la crypte tapissée de papier imitation marbre, on ouvre le cercueil pour y trouver... un lapin, momie que l'on glisse dans un tombeau de stratifié rouge qui rêve des Invalides. Suit un discours-pamphlet qui condamne la mort avec humour pour mieux faire connaître la nouvelle conception de la création artistique de l'auteur. « Je reconnais à l'art le droit de disposer à sa guise de son histoire, et non l'inverse. » Condamnés la tradition sclérosante, les classifica-



Denys Tremblay.

tions et lieux de culte habituels que sont les biennales, les salons, etc. Face à l'art de la ville, Tremblay affirme le droit à l'égalité culturelle, à l'individualisme. Il prône la performance multi-média qui prend en compte le contexte de l'acte créateur et non son résultat. L'objet déifié par l'art traditionnel se trouve ainsi condamné au profit d'un art